

La directrice du Cabinet
n° 5814/SG

Paris, le 7 octobre 2015

à

Messieurs et Mesdames les
Directeurs de cabinets, Secrétaires
généraux et Préfets de région

Objet : Recensement des marchés d'alimentation-restauration.

Dans le cadre du Plan de soutien à l'élevage français adopté en juillet par le Gouvernement, une généralisation du recours aux fournisseurs locaux dans les marchés publics de restauration des services et des établissements publics de l'Etat a été annoncée. Les sommes engagées annuellement par l'Etat pour ces marchés sont en effet considérables (près de 500 millions d'euros par an) et représentent un enjeu majeur notamment pour les filières d'élevage françaises.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette décision, dans le respect des règles européennes et nationales de la commande publique, il appartiendra à chaque ministère de recenser, avant le 15 octobre 2015, l'ensemble des marchés et contrats d'alimentation-restauration sur lesquels il s'appuie en propre ou par l'intermédiaire d'une structure de type associatif, ainsi que ceux des établissements publics dont il assure la tutelle.

Il s'agira notamment d'identifier, pour chacun de ces marchés : la localisation géographique de l'exécution du marché, le montant du marché, son ou ses titulaires, son échéance, sa structure d'allotissement (afin de savoir notamment si les produits ciblés par le recensement constituent des lots distincts), les caractéristiques de son cahier des charges et le potentiel de renégociation du marché, la part en volume et en valeur des produits d'origine française suivants :

- produits carnés des filières bovine, porcine, ovine et volaille,
- produits laitiers des filières bovine, ovine et caprine ; une distinction sera apportée entre les fromages d'une part, le lait et autres produits lactés d'autre part,
- fruits et légumes.

Pour vous assister et coordonner ces travaux, j'ai demandé au Service des achats de l'Etat de prendre contact avec les responsables ministériels des achats et les chargés de mission régionaux achats, sous le couvert des secrétaires généraux des ministères et des préfets de région.

Sur la base de ce recensement, le SAE proposera, en relation avec le ministère de l'agriculture, une feuille de route qui pourra être validée au dernier trimestre 2015, si nécessaire après la tenue d'une réunion interministérielle.

Cette feuille de route comportera notamment la programmation des principaux marchés alimentaires ou de restauration dont le renouvellement est à intervenir prochainement, les marchés pour lesquels la négociation d'un avenant doit être recherchée au premier trimestre 2016, les renégociations des conventions conclues avec les structures associatives ou délégataires en charge de ces achats alimentaires ou de restauration ainsi que les initiatives qui doivent être prises pour favoriser l'application du guide de l'approvisionnement local élaboré par le ministère de l'Agriculture et que je vous adresse ci-joint.

Comptant sur votre mobilisation et votre pleine coopération avec le SAE,



Véronique BEDAGUE



Plan de soutien à l'élevage français

Recensement alimentaire

Recensement des marchés d'approvisionnement en denrées alimentaires ou de prestation de restauration collective en exécution sous la responsabilité de l'Etat et de ses établissements publics

Les données sont à transmettre à l'adresse ...@finances.gouv.fr

Ministère/EP :
Direction/Service :
Adm. centrale(AC)/Sce déconcentré (SD) :
Personne référente (nom, fonction, coordonnées) :

Localisation géographique	Caractéristiques du marché								Recensement des achats			Evolution des marchés/contrats/conventions	
	Marché en direct ou délégué	Montant annuel du marché	Montant annuel des approvisionnements en denrées alimentaires	Nombre de repas servis annuellement	Échéance	Allotissement spécifique	Nature du produit	Titulaire (s)	Montants (Euros HT) et volumes (Tonnes) (moyenne annuelle)			Potentiel de renégociation du marché en faveur de l'approvisionnement local*	Modalités de renégociation envisagées et délais
									Montant total	Origine France			
Indiquer le code postal d'implantation du lieu de restauration ou de préparation alimentaire	Préciser l'organisme porteur du marché	Indiquer le montant annuel du marché (tous lots) en Euros HT	Indiquer le montant annuel des approvisionnements en denrées alimentaires (tous produits confondus) en Euros HT	Indiquer le nombre annuel de repas servis dans le cadre du marché	Indiquer l'échéance du marché/convention/contrat, hors périodes de reconduction	Préciser si un allotissement est spécifiquement dédié à l'approvisionnement local Préciser les produits concernés		Indiquer le(s) titulaire(s) du ou des lots	Montant (Euros HT)	Montant (Euros HT)	Volume (Tonnes)	Indiquer sur une échelle de 0 (sans objet) à 3 (fort) le potentiel de renégociation du marché (directement ou via le porteur) pour renforcer la part d'approvisionnement local (circuits courts)	Indiquer les caractéristiques du marché/convention/contrat permettant une renégociation (échéance de renouvellement, atteinte du seuil minimum du marché, clause prévue au contrat, avenant, ...). Préciser les délais dans lesquels cette renégociation peut être engagée
Une ligne par marché (si plusieurs produits, ne remplir ces colonnes que pour la première ligne)								Une ligne par produit					
22000	Association conventionnée	200	200	6000	10/07/2016		Fromages (lait de vache)	ALAVACHE	10000	5000	2	2	
							Volaille	ALAPOULE	5000	5000	1	0	
22000	Organisation	500	100	2500	20/03/2018		Fruits	PICARD					

* le potentiel de renégociation des contrats/marchés/conventions doit être apprécié sur la base d'éléments tangibles tels que ceux décrits dans la colonne "modalités de renégociation envisagées et délais" (liste non exhaustive).
 La note 0 (sans objet) pour le potentiel de renégociation concerne les contrats/marchés qui arrivent à échéance

Commentaires:
 Apporter tout complément utile aux informations indiquées dans les différentes colonnes